

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2024

Présents : Messieurs Laurent Aulas et Laurent Poudroux
Mesdames Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Delphine Favre, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michelle Ratton, Fabienne Rodet

Absents excusés : Mme Nathalie banes et Mr Olivier Thevenet

Pouvoir : Mr Thevenet donne pouvoir à Laurent Poudroux

Délibérations à l'ordre du jour

I. 2024-08 Clôture du budget 2023 : approbation des comptes

Cette année, nous clôturons le budget avec un résultat positif en fonctionnement de 123791,27 euros (auxquels s'ajoutent 280.471,89 euros des excédents antérieurs en fonctionnement) et d'un résultat négatif de 267820,39 euros en investissement (auxquels se déduit 40557,78 euros d'excédent reporté en investissement). Pour ce dernier, ce déficit s'explique par une écriture qui n'a pas été utilisée car nous avons la trésorerie pour payer les investissements (nous avons budgété un virement de la section de fonctionnement en investissement de 272.830 euros que nous n'avons pas utilisé).

Côté dépenses, en fonctionnement, la clôture de l'exercice fait état d'un montant total de dépenses de 412475,42 euros. Les charges continuent d'être maîtrisées globalement : peu de dépassements subis. Les postes de fluides restent importants (31900 euros environ) entre l'électricité et le gaz : tout repose sur une maîtrise de ces consommations désormais avec les équipements qui ont été prévus. Le poste alimentation (frais de restauration cantine) a été supérieur aux prévisions (+5000 euros) du fait de l'augmentation du prix du repas qui n'a été connue qu'en juillet. Les postes d'entretien de nos bâtiments (articles 615221, 615228 et 615231) ont été peu consommés grâce à une intervention plus systématique de notre agent qui a évité de faire appel à des sous-traitants. Le poste catalogues et Imprimés qui avait été réévalué en 2023 n'a pas été consommé car les projets se décaleront sur 2024 (communication Plan Paysage, PLU et bulletins). Les postes « impôts et taxes » ont été un peu supérieurs (+1300 euros) à nos prévisions car est venu impacter ces postes l'acquisition du lot aux Ponts-Tarrets. Le chapitre charges de personnel a également très maîtrisé. Et aucune dépense imprévue n'est venue solliciter l'enveloppe de 8186 euros qui avait été budgétée.

Côté recettes en fonctionnement, l'exercice se clôt avec un montant total de recettes de 536266,69 euros. Les factures de cantine ont été supérieures à nos prévisions (en lien avec l'impact sur les familles de l'augmentation du cout du repas). Nos dotations d'Etat ont été conformes aux prévisions. En revanche, ayant voté une prévision volontairement prudente du fonds de péréquation sur la taxe additionnelle sur les droits de mutation, le versement du Département a été une nouvelle fois supérieur de +23000 euros (attention c'est la dernière année du fait de la chute des transactions immobilières). Sur le revenu apporté par nos bâtiments, la location de la salle des fêtes a généré + 2800 euros par rapport à nos prévisions et nos loyers d'appartement (+ 2000 euros par rapport à nos prévisions)

En investissement, côté dépenses, le total de dépenses s'élève à 366048,69 euros. Les bureaux d'études Plu et Plan Paysage ont animé une partie des dépenses. Les travaux d'amélioration de maîtrise énergétique ont démarré sur l'école, les travaux d'installation WIFI ont enfin été terminés

sur l'école, la mairie et la salle des fêtes et les plus importantes dépenses ont concerné la réalisation de nos lots commerciaux aux Ponts-Tarrets.

En recettes, nous comptons sur l'obtention de la DETR pour 93000 euros malheureusement non attribuée (nb la demande a été reportée sur 2024). La subvention du Département a été supérieure à nos prévisions prudentes (+16000 euros). L'exercice 2023 s'achève donc avec un montant inférieur à nos prévisions à 98228,30 euros.

En cumulé, le résultat s'élève à (excédent reporté et résultats 2023) :

Investissement : -227262,61 euros

Fonctionnement : 404263,16 euros

Soit un solde positif cumulé de 177.000,55 euros

Après avoir sollicité les élus pour répondre aux éventuelles questions et besoins de renseignements complémentaires, le Maire quitte la salle pour laisser le conseil délibérer.

Le compte administratif et compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

2024- 09 Report des restes à réaliser 2023 sur 2024 (dépenses et recettes d'investissement)

En dépenses, les devis engagés en 2023 et qui seront à régulariser sur l'exercice 2024 ont été récupérés en RAR pour un montant de 62456 euros. En recettes, les subventions qui ont été sollicitées et qui seront versées en 2024 sont celles de l'Etat pour le Plan Paysage (30000 euros) et Agence de l'Eau pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour 8210 euros.

Soit un besoin de financement pour les RAR de 24246 euros (dépenses-recettes)

Ce report de RAR est adopté l'unanimité

2024-10 Affectation des résultats :

En fonctionnement, il est constaté sur l'exercice 2023, un montant excédentaire de 123791,27 euros auxquels s'ajoute un excédent des exercices antérieurs de 280471,89 euros soit un total en fonctionnement de 404263,16 euros.

Cet excédent est proposé au Conseil d'être versé à notre budget de fonctionnement 2024 pour 152.753,16 euros au compte 002 et pour 251.510 euros en recettes d'investissement au compte 1068.

Délibération adoptée à l'unanimité

2024-11 Vote des taux d'imposition

Il est proposé au conseil de maintenir les taux à l'identique de 2023 à savoir

- Taux de la Taxe Foncière Habitation : 26,12%
- Taux de la taxe foncière non bâti : 28,27%
- Taxe d'habitation : 12,78%

Délibération adoptée à l'unanimité

2024-12 Emprunt d'investissement

Pour sécuriser le financement des travaux et préserver la trésorerie de la commune, il est préférable de solliciter un emprunt sur 12 ans.

Proposé par le Crédit Agricole, il est d'un montant de 350000 euros avec un taux d'emprunt fixe de 3,76% mais avec différentes variations proposées. Après analyse, il est retenu à l'unanimité la formule Prêt à taux fixe sur 144 mois (12 ans)

- Taux de 3,76%
- Frais de dossier : 350 euros
- Déblocage 8 jours après signature
- remboursement en annuité : cout du crédit 91309,44

2024-13 Vote du budget 2024

Cette année est marquée par l'application d'une nouvelle matrice budgétaire (M57) qui a la particularité par rapport à la matrice que nous utilisons jusqu'alors (M14) d'interdire les postes de « dépenses imprévues ». Donc pour éviter de se retrouver bloqué, les principaux postes de dépenses ont été budgétés à l'identique de l'an passé. Avec l'espoir que les travaux réalisés sur l'école apportent enfin des améliorations sur la consommation énergétique. Le poste alimentation (restauration cantine) est supérieur à l'an passé car il est reporté sur l'année complète (au lieu de 4 mois en 2023) le nouveau tarif des repas. Une augmentation des agents titulaires a été également prévue sur cet exercice. Un poste nouveau en 614 est prévu pour les frais de copropriété (3000 euros) de l'immeuble aux ponts-tarrets.

Côté recettes en fonctionnement, les factures de cantine ont été réévaluées pour la même raison qu'en dépenses. Nos dotations d'Etat ont été provisionnées selon les données reçues. Les impôts locaux sont légèrement supérieurs à 2023 du fait de l'augmentation de +3% des bases décidée par l'Etat. En revanche, le montant du fonds de péréquation sur la taxe additionnelle sur les droits de mutation a été budgété à la baisse conformément aux annonces du Département. Sur le revenu apporté par nos bâtiments, nos loyers d'appartement sont réévalués du fait de la mise en location au plus tard au 1^{er} septembre de nos trois nouveaux lots commerciaux aux Ponts-Tarrets.

Ce budget 2024 s'appuie sur un montant équilibré de dépenses et de recettes prévisionnelles à 673.573,16 euros. A noter que ce prévisionnel de fonctionnement dégage un excédent de 182610,16 euros viré à la section d'investissement en recettes.

En investissement, c'est une année marquée par d'importantes dépenses de travaux :

- Par sécurité, l'intégralité des soldes de frais de bureaux d'étude ont été budgétés (Plu, Plan Paysage, Schéma directeur des Eaux Pluviale)
- Une réserve d'acquisition foncière a été prévue si les propriétaires du terrain concerné par la grotte des chauve-souris souhaitent vendre
- Une réserve pour le renouvellement de matériel a été également prévue (changement de la débroussailleuse, rachat de chaises pour la salle des fêtes, acquisition d'un écran d'ordinateur pour la mairie équipée d'un micro et d'une caméra - ou de matériel annexe - pour permettre de suivre des visios)
- Une enveloppe de 5000 euros a été prévue pour la prise en charge de l'architecte qui était intervenu sur la halle : modification de l'entrée du Relais des Saveurs dont les travaux seront pris en charge par les producteurs.
- Mais le poste le plus important est consacré aux travaux sur les lots des Ponts-Tarrets pour une livraison des lots en avril-mai aux locataires

- L'enveloppe envisagée en 2023 pour l'acquisition d'un véhicule pour notre agent technique a été reportée sur cet exercice 2024.

Côté recettes, le FCTVA (sur les dépenses d'investissement 2022) a déjà été encaissé pour 17000 euros. Le montant de la taxe d'aménagement communiquée par les services de l'Etat est reprise dans ce budget (environ 8000 euros). Les subventions budgétées sont espérées de la DETR et de la Région pour les lots commerciaux et du Département pour l'installation de la PAC (pompe à chaleur)

En investissements, ce budget 2024 est présenté au vote du conseil sur un montant dépenses-recettes équilibré à 791803,16 euros

Délibération adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h15

Compte-rendu visé le secrétaire de séance, Mme Delphine Favre

Le 10/04/2024.....

